

DELIBERATION N° 88/09-07 - TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE PREVERT/PEINTURE EXTERIEURE DES BATIMENTS

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe le Conseil Municipal de l'opportunité de réaliser en 1989 des travaux de ravalement et de peintures des façades du groupe scolaire primaire Jacques Prévert, en vue de la conservation en bon état de ce bâtiment.

L'inscription des crédits sera faite au budget primitif 1989, selon un devis établi pour cette opération et qui s'élève à 212 900 F H.T.

Ces travaux pouvant être subventionnés à hauteur de 60 % de leur montant au titre des travaux d'aménagement et de grosses réparations par le Conseil Général, un financement de 127 740 F pourrait ainsi être obtenu.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention pour ces travaux auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- de prévoir au budget l'inscription en dépenses et en recettes des crédits nécessaires à cette réalisation en 1988 (dépenses : 252 500 - recettes : 127 740 F)